

## SEANCE ORDINAIRE DU 6 JUIN 2017

L'an deux mil dix-sept, le six Juin à vingt heures trente, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Pierre SOLON, Maire.

Date de convocation : 29 Mai 2017

**PRESENTS** : Pierre SOLON, Daniel ROUSSINEAU, Michelle DAGUET, Nicolas JANSSEN, Marie-Christine DIETSCH, Laurence LUSSEAU, Agnès FRADET, Christophe TISSIER, Sonia BROSE, Jérôme BRILLARD, Frédérique LAUNAY, Aurélien LEMOINE, Judicaël BERTIN, Marie-Laure NIEAUX.

**ABSENTE** Sylvie BRANSOLLE

**SECRETARE** : Aurélien LEMOINE

Lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est approuvé.

### **CONSTRUCTION DE LA SALLE MULTISPORTS**

Une réunion avec la commission élargie a eu lieu le 30 mai et a décidé que les dimensions de la salle devront être de 22 x 16 x 7.

Concernant les rangements, s'ils sont à l'extérieur, il y en aurait 2 latéraux (du côté du pré) et un pour le club de football ;

S'ils sont intérieurs, les 2 mètres supplémentaires coûteraient 40 000 €.

Afin que le Conseil se positionne sur la phase 1 ou sur les phases 1 et 2, une réunion de conseil extraordinaire sera organisée le 15 juin.

Les dates de formation « paille » auront lieu les mercredi 14 juin l'après-midi (généralités) et le jeudi 15 juin (partie technique)

Nicolas JANSSEN présente le plan de financement qu'il a établi pour le club house et la salle multisports (investissement et fonctionnement), il indique qu'il a demandé une estimation de l'annuité d'emprunt sur 15 et 20 ans.

Jérôme BRILLARD aimerait que figure sur ce tableau le taux d'endettement communal.

### **2017-29 INSCRIPTION AU PLAN DEPARTEMENTAL DES ESPACES, SITES et ITINERAIRES (P.D.E.S.I.)**

Le code du sport a donné compétence aux départements pour favoriser le développement maîtrisé des sports de nature. Le 15 décembre 2016, la commission départementale chargée de se prononcer sur les propositions faites au titre du PDESI (plan départemental des espaces, sites et itinéraires) a préselectionné le circuit de randonnée pédestre « l'histoire en chemin » sur Fréteval, Pezou et Lignières proposée par la CPHV.

Conformément aux dispositions des articles L 311-1 à 311-6 du Code du Sport, le Département de Loir et Cher élabore un Plan Départemental des Espaces, Sites et itinéraires (P.D.E.S.I.) relatifs aux sports et activités de nature.

Le Conseil Municipal de PEZOU

Donne son accord pour l'inscription des espaces, sites et itinéraires figurant au plan annexé, au P.D.E.S.I.

Approuve les termes de la convention à intervenir entre la Commune et le Conseil Départemental et autorise Monsieur le Maire à la signer. La convention a pour objet de définir les droits et obligations des deux parties pour assurer la pérennisation des espaces, sites et itinéraires inscrits au PDESI.

L'engagement de la commune réside dans l'entretien et la surveillance des parcelles et des voies communales constituant le support des espaces ainsi que l'inscription de ces voies au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée.

Le Département quant à lui s'engage à mettre en place un dispositif de veille dans le cadre d'une convention de partenariat avec le comité départemental de la randonnée pédestre.

Nicolas JANSSEN demande à qui incombe la signalétique, Pierre SOLON lui indique que ce n'est pas une charge

communale ; Daniel ROUSSINEAU demande s'il y aura un panneau d'information indiquant cet itinéraire sur la place de l'Eglise, Pierre SOLON n'en a pas connaissance.

### **REFECTION DE LA SALLE DU CONSEIL**

Pierre SOLON présente les devis pour la réfection de la peinture et du revêtement qui s'élèvent respectivement à 5 061.60 € TTC et 4 742.94 € TTC.

Daniel ROUSSINEAU informe les conseillers que la toiture des logements communaux rue de Paris nécessite une réparation, qu'il a sollicité un devis et qu'il préférerait avoir le montant de ce devis avant que le Conseil ne statue sur la réfection de la salle du conseil.

Au vu de cette nouvelle dépense, Pierre SOLON demande une analyse budgétaire à Nicolas JANSSEN.

### **DEPLACEMENT D'UNE BORNE INCENDIE A CHICHERAY**

La borne incendie située actuellement sur une propriété privée peut être récupérée et sera implantée du côté pair (à proximité de la propriété de Mme FOUARGE) ; le Conseil Municipal donne son accord au devis établi par SUEZ qui s'élève à 3 190 € TTC.

Les travaux comprenant également le déplacement d'une canalisation d'eau, Daniel ROUSSINEAU annonce que le syndicat des eaux participera à hauteur de 250 €.

### **TRAVAUX DE VOIRIE RUE DU GRATTELOUP ET RUE DU RUET**

Daniel ROUSSINEAU indique qu'il était prévu dans le budget de l'assainissement la réfection de la voirie sur l'emprise des travaux mais il se trouve que la sur largeur a également été endommagée, les conseillers municipaux décident donc de refaire l'enrobé de la rue du Gratteloup sur toute la largeur ainsi que la rue du Ruet jusqu'au carrefour de la rue du Col Noir, le devis total s'élève à 15 142 € HT.

Aurélien LEMOINE demande où sera placé l'exutoire au bout de la rue du Gratteloup et quand le fil téléphonique sera remis en place ?

Pierre SOLON et Daniel ROUSSINEAU lui répondent qu'ils s'en occupent et qu'ils seront vigilants lors de ces travaux de finition.

### **2017-30 MOTION POUR LE RECLASSEMENT EN ZONE DE REVITALISATION RURALE**

Suite à la réforme des Zones de Revitalisation Rurale (ZRR) intervenue suite à la loi n° 2015-1786 du 29 décembre 2015 de finances rectificative pour 2015, la Communauté du Perche & Haut Vendômois, dont la commune de PEZOU est membre, ne bénéficie plus d'un classement dans ce dispositif permettant d'appliquer des taux d'imposition réduits aux entreprises du territoire communautaire. Facilitant la vitalité de notre tissu économique, le classement en ZRR était un atout essentiel pour l'installation de nouvelles entreprises dans notre région, et son arrêt compromet dangereusement son développement.

Au regard des deux critères utilisés pour déterminer le classement en ZRR, la Communauté du Perche & Haut Vendômois serait largement éligible quant à celui de densité de population. En revanche, son revenu fiscal par unité de consommation médian est légèrement supérieur à la limite imposée par la loi. En effet, cet indicateur s'élève à 19 644 €, supérieur de 533 € à la limite imposée de 19 111 € pour demeurer inscrit sur la liste des EPCI en Zone de Revitalisation Rurale.

Les conséquences sur l'économie locale que cette modification risque d'engendrer s'ajouteraient au préjudice financier subi suite à la baisse régulière des dotations attribuées à notre collectivité au cours de ces dernières années qui a fortement réduit nos marges de manœuvres. Par ailleurs, nous sommes confrontés à une problématique majeure avec le risque de désertification médicale suscité par la perspective du départ en retraite de deux médecins sur les communes de Droué et Pezou, pour lesquels aucune solution de remplacement n'a pu encore être trouvée.

De ce fait, soucieux de conserver notre attractivité et notre dynamisme économique, la Communauté du Perche a décidé d'adresser une motion demandant que le classement de notre EPCI en Zone de Revitalisation Rurale soit révisé.

Le Maire propose au conseil municipal d'affirmer son soutien à l'action de la Communauté du Perche & Haut Vendôme visant à ce reclassement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **SOUTIENT** la motion ci-dessus pour réintégrer la commune de PEZOU et la Communauté du Perche & Haut Vendômois en Zone de Revitalisation Rurale,
- **AUTORISE** le Maire à adresser cette délibération au Ministre de la Cohésion des Territoires, au Préfet de Loir-et-Cher et aux députés de Loir-et-Cher à l'Assemblée Nationale.

### **2017-31 DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR L'ORGANISATION D'UN CONCERT FESTILLESIME**

La commune envisage d'organiser un concert dans le cadre de Festillésime 41 le 1<sup>er</sup> juillet 2018 dans l'Eglise de PEZOU, le cachet de l'ensemble vocal « les saisons » est de 1900 €, le Conseil Municipal sollicite une subvention de 60 %, soit 1 140 €.

### **TOURS DE GARDE POUR LES ELECTIONS LEGISLATIVES**

11 juin :

<b><u>HORAIRES</u></b>	<b><u>PRESIDENCE</u></b>	<b><u>ASSESEURS (3)</u></b>
<u>8 H 00</u> <u>10 H 30</u>	M. DAGUET	Agnès FRADET, Jérôme BRILLARD, Marie-Laure NIEAUX
<u>10 H 30</u> <u>13 H 00</u>	M. DAGUET	Sonia BROSSE, Sylvie BRANSOLLE Laurence LUSSEAU
<u>13 H 00</u> <u>15 H 30</u>	N. JANSSEN	Frédérique LAUNAY, Marie-Christine DIETSCH, Agnès FRADET
<u>15 H 30</u> <u>18 H 00</u>	N. JANSSEN	Marie-Christine DIETSCH, Jérôme BRILLARD, Christophe TISSIER

18 juin :

<b><u>HORAIRES</u></b>	<b><u>PRESIDENCE</u></b>	<b><u>ASSESEURS (3)</u></b>
<u>8 H 00</u> <u>10 H 45</u>	M. DAGUET	Agnès FRADET, Judicaël BERTIN, Marie-Laure NIEAUX
<u>10 H 30</u> <u>13 H 00</u>	P.SOLON	Christophe TISSIER, Sylvie BRANSOLLE, Laurence LUSSEAU
<u>13 H 00</u> <u>15 H 30</u>	D. ROUSSINEAU	Frédérique LAUNAY, Aurélien LEMOINE, Marie-Christine DIETSCH
<u>15 H 30</u> <u>18 H 00</u>	P. SOLON	Daniel ROUSSINEAU, Aurélien LEMOINE, Judicaël BERTIN

### **FETE COMMUNALE**

Pierre SOLON et Daniel ROUSSINEAU rencontrent la Présidente du comité des fêtes mercredi 7 juin afin de finaliser les derniers préparatifs, Michelle DAGUET indique que pour des raisons de sécurité, les lampions seront remplacés

par des bâtons lumineux de couleurs différentes. Elle suppose que n'ayant pas de nouvelle de la préfecture, l'autorisation de tir du feu d'artifice est donnée. Il faudra voir si la Préfecture donne des consignes particulières pour la sécurité.

Daniel ROUSSINEAU indique qu'il faut prévoir l'enlèvement du merlon de terre et le broyage du terrain.

### QUESTIONS DIVERSES

Le samedi 10 juin à 11 heures 15 a lieu l'inauguration de l'exposition des photos des lauréats du sprint photo, le vin d'honneur pourra, en fonction des conditions climatiques, être servi à l'extérieur de la mairie, le pique-nique qui suit sera organisé dans le parc Marie Genty.

Pierre SOLON informe que le SDIS organise un balade découverte moto et qu'éventuellement il pourra y être pris des photos.

Marie-Christine DIETSCH annonce que la conférencière serait disponible le 21 juin pour rencontrer les élus afin de discuter du thème qu'elle viendra exposer. Pierre SOLON la recevra.

Michelle DAGUET annonce qu'elle a acheté 25 livres pour la bibliothèque, que 2 bénévoles arrêtent leur fonction et qu'elle en a retrouvé un autre. Elle présente un tableau de fréquentation de la bibliothèque (nombre d'emprunteurs et nombre de livres empruntés).

Les prochaines réunions de conseil sont : le 15 juin à 20 heures 30, le 30 juin à 20 heures 30 fixée par la préfecture du Loir et Cher pour l'élection des délégués chargés d'élire les sénateurs et le 4 juillet à 20 heures 30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 40.

Pierre SOLON

Daniel ROUSSINEAU,

Michelle DAGUET,

Nicolas JANSSEN

Marie-Christine DIETSCH,

Laurence LUSSEAU,

Agnès FRADET,

Christophe TISSIER,

Sonia BROSSE,

Jérôme BRILLARD,

Frédérique LAUNAY,

Aurélien LEMOINE

Sylvie BRANSOLLE  
absente

Judicaël BERTIN

Marie-Laure NIEAUX